



DELIBERATION  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 septembre 2025]

Date de la convocation

17 septembre 2025

Date de mise en ligne

25 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Anne DUBIER, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Martine VIOLETTE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Marie MONTELS, Dominique BOYER, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Dany PORTES, Martine BOISSIERE, Corinne DARMANI, Arnaud ELGOYHEN, Antony MOUSSU

**Absents :** Elisa GILLET, Thierry BODDI

**N° 084/ 2025**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Convention de servitude Commune / ENEDIS, Avenue Georges Spénale**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS (SA, *Enedis, 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex*) sollicite la Commune pour la constitution d'une convention de servitude, sur la parcelle communale cadastrée section LW numéro 190, située Avenue Georges Spénale.

Cette convention concerne la pose de câbles électriques souterrains (3 canalisations souterraines sur une bande de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 3 m ainsi que leurs accessoires).

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités d'entretien et d'exploitation. Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par ENEDIS.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

D'APPROUVER la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS, ci-annexée, pour l'établissement de trois canalisations souterraines au niveau de la parcelle LW n°190 sise Avenue Georges Spénale,

DE DONNER tous pouvoirs habilitant Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune ladite convention, les actes authentiques correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

1 annexe

**VOTES POUR : 31**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS, ci-annexée, pour l'établissement de trois canalisations souterraines au niveau de la parcelle LW n°190 sise Avenue Georges Spénale,

**DONNE** tous pouvoirs habilitant Madame le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune ladite convention, les actes authentiques correspondants et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 23 septembre 2025**